

Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée Montchapet - BTS - Services - Support à l'action managériale - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Lycée Montchapet - BTS - Services - Support à l'action managériale - en apprentissage (18662)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Montchapet - BTS - Services - Support à l'action managériale - en apprentissage (18662)	Jury par défaut	Tous les candidats	14	149	1

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats	Notes obtenues en 1ère et terminale dans les matières en lien avec le BTS SAM	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Critère non évalué	Critère non évalué	Complémentaire
Savoir-être	Comportement - Assiduité - Ponctualité	Bulletins de 1ère et de terminale	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation	Lettre de motivation	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Critère non évalué	Critère non évalué	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- constat de manque de savoir-être relevé sur les bulletins scolaires par les enseignants
- étudiant sans LV2
- résultats trop fragiles ne permettant pas au candidat d'avoir les pré requis nécessaires pour réussir sa formation.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les dossiers des candidats sont examinés sans utilisation d'un traitement algorithmique, en prenant en compte :

Les notes de 1^{ère} et terminale et, lorsqu'elles font partie des enseignements suivis, en particulier : langues vivantes, français, philosophie, histoire-géographie, mathématiques, éducation physique, SES ainsi que les enseignements technologiques/professionnels de spécialité.

Les notes de l'épreuve anticipée de français du baccalauréat lorsqu'elles font partie des enseignements suivis.

Pour les étudiants en réorientation, un regard particulier sera également porté sur les relevés de notes de l'enseignement supérieur.

Les autres compétences plus qualitatives, telles la méthode de travail, l'implication, la progression, l'autonomie dans le travail, la motivation, sont

étudiées et valorisées à partir de la fiche avenir (lorsqu'elle fait partie du dossier), de la rubrique "activités, stages, expériences professionnelles", du projet de formation ainsi que des appréciations présentes sur les bulletins.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les candidats doivent être mobiles, prêts à assumer une charge de travail élevée et avoir un dossier solide, tant sur le savoir-être que sur sa capacité à s'investir durablement. La lettre de motivation doit être travaillée avec minutie, et permettre à l'évaluateur de lever les éventuelles doutes quant à la capacité à réussir du candidat.

Signature :

Frédéric SCHERRER,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée

Montchapet